



BALADES COLLECTIVES OUVERTES A NOS CLIENTS ET CEUX DE CHEZ AOA

RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour le bon déroulement de notre promenade éducative, le règlement suivant est appliqué et s'adresse à tous les participants

Les humains

Le champs de ces balades collectives est socio-éducatif et s'adresse aux clients d'Aventure Pawsitive et aux membres d'AoA ou encore aux autre client d'un collègue éducateur AOA. Les clients doivent avoir au moins effectué un cours individuel ou deux cours collectifs et avoir les notions de l'éducation positive préalablement acquises afin de bien nous comprendre durant les promenades éducatives.

Les chiens

Les chiens doivent être à jour de leur vaccin contre la rage et vermifugations. Ils doivent être en bonne santé, ne pas présenter de diarrhées, vomissements, toux ou blessures empêchant les contacts avec leurs congénères. Nous vous conseillons de ne pas leur donner leur repas avant la promenade.

Votre équipement

Chacun doit être en possession de son propre matériel :

- Eau et gamelle pour son chien
- Des friandises qui pourront être utiles lors des exercices d'éducation
- Apporter une longe
- Votre chien doit être muni d'un collier ou harnais
- Des sachets de ramassage de déjections. Nous ne laissons rien derrière nous !

Ne sont pas acceptés

Les colliers anti-aboiements, les colliers électriques ou à jet de citronnelle, les colliers étrangleurs ou à pointes, les muselières en nylon. Les femelles en période de chaleurs ou gestantes. Afin de pouvoir nourrir une ambiance détendue, les chiens réactifs ou faisant de la protection de ressources ne peuvent être acceptés. Le cas échéant, nous vous conseillons des cours individuels pour vous venir en aide sur ces problématiques.

Responsabilités

Toutes les précautions sont prises pendant les promenades pour éviter tout problème avec et entre les chiens. Malgré la prise de ces précautions, Aventure Pawsitive et les éducateurs-organiseurs de la balade ne peuvent être tenus responsables en cas d'accident provoqué par l'un des chiens.

Chaque chien reste sous la vigilance et l'entière responsabilité de son humain. Nous demandons à tout participant de bien vouloir vérifier que son assurance responsabilité civile est en ordre de cotisation avant son inscription.

Chaque participant doit prendre connaissance des présentes conditions de participation et de la charte de bonne conduite et signaler son approbation en cochant la case prévue à cet effet.

Paiement

Tarif : 30 CHF/1 promenade éducative - 100 CHF/ 4 promenades éducatives Le paiement se fait soit par twint ou en espèces sur place, au départ de la promenade. Nous vous remercions de bien vouloir prévoir la monnaie.

LA CHARTE DE BONNE CONDUITE DES PROMENADES ÉDUCATIVES

Les promenades sont réalisées dans des lieux variés et sont ponctuées de moments de socialisation en liberté, d'observations des interactions canines, d'explications quant à leur portées communicatives et d'exercices d'éducation, toujours sous forme ludique et dans la bonne humeur.

Notre activité véhicule des valeurs sociales fortes et permet des échanges respectueux des émotions de chacun, animal et humain. Pour ce faire, il est essentiel qu'un cadre sécurisant et structurant soit mis en place et respecté.

Les participants sont invités à respecter les principes suivants :

- Lors de votre venue, votre chien doit être tenu en laisse (accès sur le terrain/arrivée à un point de rendez-vous)
- Evitez les « nez-à-nez » lorsque les chiens sont tenus en laisse (distance de 2 mètres min.)
- La laisse peut être remplacée par la longe uniquement au moment de la demande des éducateurs présents
- Durant la promenade, lors d'un croisement avec un joggeur, un cycliste ou tout autre promeneur, votre chien doit être rappelé et sous votre contrôle
- Lors d'un croisement avec un autre binôme humain-chien, la même règle s'applique. Ensuite seulement, vous pouvez d'un commun accord avec l'autre propriétaire et sur validation de l'éducateur, décider de libérer votre chien en longe pour leur permettre une approche contrôlée.
- Durant la promenade, lors de tout croisement, merci d'attendre l'approbation des éducateurs présents avant de relâcher votre chien
- Si votre animal est libéré et que le chien s'approchant en face est attaché, il est impératif de rappeler le vôtre.
- Les déjections doivent être ramassées et les sacs déposés dans les poubelles
- Ne pas intervenir sur le chien d'un autre participant mais se rapprocher de l'éducateur en cas de gêne ou d'une question.
- Aucune forme de violence, qu'elle soit physique ou verbale, envers les chiens et/ou les humains ne sera tolérée. Les éducateurs organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement du groupe, toute personne ayant un comportement violent.

Par notre attitude, nous souhaitons promouvoir des valeurs de respect envers les chiens, leurs humains et l'environnement (nature, voisinage, propriétés et matériels environnants)

☐ ***Je reconnais avoir pris connaissance des principes de la charte de bonne conduite***

Date et lieu

Nom et prénom

Signature